

REPUBLIQUE FRANCAISE
METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU VENDREDI 21 JUIN 2019**

**CM2019/06/21/37 : VŒU RELATIF A L'ELABORATION D'UN RESEAU CYCLABLE
METROPOLITAIN**

DATE DE LA CONVOCATION : 14 JUIN 2019
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER
SECRETAIRE DE SEANCE : Ivan ITZKOVITCH

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5219-1,

CONSIDERANT l'entrée en vigueur de la Zone à Faible émission dans la Métropole du Grand Paris le 1^{er} juillet 2019, visant à réduire la pollution atmosphérique ;

CONSIDERANT le Plan Climat Air Energie Métropolitain qui prévoit d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 ;

CONSIDERANT que la lutte pour la qualité de l'air et la prévention des nuisances sonores sont des compétences opérationnelles qui échoient à la Métropole du Grand Paris ;

CONSIDERANT les politiques cyclables mises en œuvre par différentes collectivités sur le territoire métropolitain ;

CONSIDERANT le réseau Vélib' Métropole financé par la Métropole du Grand Paris et plusieurs dizaines de communes et qui étend le réseau de Vélib' à tout le territoire métropolitain, soit 1400 stations prévues dans 68 communes ;

CONSIDERANT que 326 stations de Vélib' ont été implantées dans les villes de la métropole en-dehors de Paris depuis la mise en place du dispositif Vélib' Métropole ;

CONSIDERANT que la pratique du vélo présente des avantages écologiques, sanitaires et permettrait de décongestionner les routes et les transports en commun ;

CONSIDERANT que les trois quarts des déplacements dans le Grand Paris font moins de 5 kilomètres ;

CONSIDERANT que l'absence de pistes cyclables présente un frein au développement de la pratique du vélo pour le plus grand nombre ;

CONSIDERANT la nécessité de développer un réseau doté d'infrastructures cyclables continues et sécurisées, pour permettre le report modal vers le vélo ;

CONSIDERANT le travail du projet Vélopolé et l'élaboration d'une première version de carte du « vélopolitain », qui constituent une base de travail sur la question de l'aménagement d'un véritable réseau maillé de pistes cyclables à l'échelle métropolitaine ;

CONSIDERANT l'amendement exposé, débattu et adopté en séance ;

Sur proposition du groupe Alternative Ecologiste, Sociale et Citoyenne,

APRES EN AVOIR DELIBERE

EMET LE VŒU QUE :

- la Métropole travaille, en lien avec les différentes collectivités d'Ile-de-France (communes, EPT, départements, région), à la mise en place d'une instance de pilotage commun, pour la réalisation d'un réseau cyclable métropolitain permettant de connecter les territoires métropolitains à vélo ;
- soit apporté un soutien au projet de « Vélopolitain », première ébauche d'un réseau cyclable métropolitain reliant les différents territoires

Dans cet esprit, la Métropole travaille à ce que :

- soient créées sur tout le territoire du Grand Paris les infrastructures facilitant les déplacements à vélo : sur les grands axes, pistes continues et sécurisées, protégées du reste de la voirie, éclairées et bien signalisées, assez larges pour que les cyclistes puissent se dépasser. Dans les voies secondaires et résidentielles, double-sens cyclables permettant de mailler finement les quartiers ;
- soient créées de nouvelles places de stationnement pour les vélos sur tout le territoire métropolitain ;
- soit engagé un travail avec les différentes instances (autorités municipales, préfecture de police...) pour que soient respectés les pistes cyclables et autres aménagements cyclistes ;
- soit organisée une consultation citoyenne sur la meilleure manière de mettre en place ces aménagements ;

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison